



Arrêté relatif à un crédit d'engagement et budgétaire

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
vu le règlement communal sur les finances, du 14 septembre 2020,
vu le rapport oral du chef du dicastère,

arrête :

- Article premier : Un crédit d'engagement de Fr. 30'000.- HT est ouvert par le Conseil communal pour le changement des deux pompes qui équipent la station de pompage d'eau potable du Pontet à Saint-Aubin-Sauges.
- Article 2 : Un crédit budgétaire du même montant est accordé sur les exercices 2020 et 2021 pour financer ces travaux.
- Article 3 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 5%/an.
- Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 : Les services techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,

Alexandre Béguin

Le secrétaire,

François Del Rio

Saint-Aubin-Sauges, le 16 décembre 2020